



Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Bureau pour l'Afrique orientale et australe

**Onzième Réunion du sous-groupe Services de la circulation aérienne
/Service d'Information Aéronautique/ Recherches et Sauvetage
(ATS/AIS/SAR SG/11)
(Nairobi, Kenya, 26 - 30 avril 2010)**

**Point 10 de l'ordre du jour: La transition vers le nouveau formulaire de plan de vol
OACI**

**LES ÉTATS AFI AVANCENT VERS LE NOUVEAU FORMULAIRE DE PLAN DE
VOL OACI**

(Présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>Cette note présente le développement sur les préparatifs concernant le nouveau formulaire de plan de vol OACI relative à l'amendement 1 à la 15^e édition du PANS-ATM (Doc 4444) dans la région AFI et propose la mise en place d'un groupe de travail pour coordonner et appuyer la transition avant la date mise en oeuvre d'ici Novembre 2012.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
REFERENCE
<p>SP AFI RAN 2008 Rapport PANS-ATM Doc 4444 Lettre aux États AN 13/2.1-08/50 en date du 25/6/2008 Cette note de travail est relative à l'objective stratégique: A et D</p>

1. INTRODUCTION

1.1 L'Amendement No.1 de la quinzième édition *des Procédures pour les services de navigation aérienne – Gestion de la circulation aérienne* (PANS-ATM, Doc 4444), approuvée en mai 2008, appelle à des changements substantiels au plan de vol OACI, pour prendre effet à partir du 15 Novembre 2012. L'édition provisoire de l'amendement est jointe à la version électronique de la lettre AN 13/2.1-08/50 en date du 25 juin 2008 disponible sur le site ICAO-NET (www.icao.int/icaonet).

1.2 Le nouveau formulaire de plan de vol OACI et les dispositions connexes sont nécessaires pour permettre aux systèmes ATM d'utiliser au maximum les technologies avancées à bord des aéronefs ainsi que pour répondre à l'évolution des spécifications des systèmes automatisés de gestion du trafic aérien (ATM). Le nouveau plan de vol prend en

compte les fonctionnalités et technologies de navigation aérienne telles que RVSM, PBN, RCP, ADS-B et GNSS, tout en maintenant un haut degré de conformité avec le format du plan de vol existant. Il convient de noter que l'amendement au plan de vol est une étape provisoire vers un système entièrement rénové de l'interaction entre les aéronefs et le système ATM, dans lequel l'aéronef sera une partie intégrante du système ATM comme prévu dans le concept opérationnel d'ATM mondial.

2. ANALYSE

2.1 La Réunion régional spéciale de navigation aérienne (RAN) Afrique-océan Indien (AFI), Durban, Afrique du Sud, du 24 au 29 novembre 2008 s'est rappelée que l'Amendement No.1 du PANS-ATM Doc 444 comprend une révision importante du plan de vol de l'OACI figurant dans l'appendice 2 des PANS-ATM. Par ailleurs, les incidences des modifications apportées aux systèmes de traitement des données de vols varieront d'un fournisseur de services de navigation aérienne **à l'autre** ou d'un Etat à l'autre, selon les **besoins** en ce qui concerne les données, le niveau de validation nécessaire et les types de système en place.

2.2 La réunion a **reconnu** que la mise en œuvre de cet amendement exigera des efforts importants et du temps de la part des États, des fournisseurs de services de navigation aérienne et des exploitants d'aéronefs et que le changement **devant** être coordonné avec toutes les parties prenantes, les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) devraient élaborer des plans de transition coordonnés comprenant des stratégies et **des** mesures d'atténuation communes. La réunion **est** donc convenu d'une liste de contrôle générale, présentée dans une fiche du cadre de performances (**PFF**), qui devra être utilisée par les États et employée par l'APRIG pour suivre la transition. **En conséquence**, elle a formulé la recommandation ci-après :

Recommandation 6/5 — Mise en œuvre du nouveau formulaire de plan de vol OACI

Il est recommandé que :

*l'APIRG adopte l'objectif de performance ATM « Transition au nouveau formulaire de plan de vol OACI », énoncé dans la fiche du cadre de performance (**PFF**) figurant à l'appendice A au rapport sur le point 6 de l'ordre du jour ; et*

*les États, par l'intermédiaire de l'APIRG, coordonnent leur transition au nouveau plan de vol OACI et adoptent la liste de contrôle énoncée dans la **PFF** figurant à l'appendice A au rapport sur le point 6 de l'ordre du jour, de manière à assurer une transition harmonisée et ordonnée au nouveau plan de vol d'ici 15 novembre 2012.*

2.3 La **PFF** adoptée lors de la réunion SP AFI RAN, se trouvant à **l'appendice A** à cette note de travail, reflète la nécessité de livrer un certain nombre des tâches pendant la période de transition afin de faciliter la mise en œuvre harmonisée, coordonnée avec d'autres régions de l'OACI. Des documents d'orientation sur l'amendement 1 a été prévu dans la lettre aux États Réf.: AN 13/2.1-09/9 en date du 6 février 2009.

2.4 Compte tenu des multiples implications qui affecteront **un grand nombre de systèmes de traitement automatisés de plans de vol et leurs procédures d'exploitation associées**, le sous-groupe ATS/AIS/SAR **voudra bien** reconnaître que le processus de

transition doit être bien planifié tout en tenant compte de la compatibilité avec les systèmes existants, des facteurs humains, de la formation, **des coûts et des dispositions transitoires**. Toute incompatibilité dans la capacité de traitement dans certains États pourrait avoir un impact considérable sur les opérations dans d'autres États de la région, créant **une dégradation potentielle significative des services ATM sur le plan régional et mondial**, avec des répercussions sur la sécurité, l'efficacité et la continuité des opérations.

2.5 La réunion **voudra bien** convenir que, dans le but de faciliter **une** planification efficace et les actions y **afférentes**, une évaluation complète et exhaustive des conséquences de la transition **vers le** nouveau plan de vol (FPL) pour les fournisseurs de services de navigation aérienne AFI et **les** utilisateurs de l'espace est **impérative**. **En outre, il faut reconnaître que depuis le moment où l'amendement 1 à PANS-ATM a été approuvé, et que le SP AFI RAN a fourni une checklist en Novembre 2008, beaucoup de temps s'est écoulé qui aurait pu être mis à profit pour une bonne planification, une préparation et une coordination approfondie.**

2.6 Afin de faire progresser l'évaluation de l'impact des changements dans le nouveau plan de vol, le bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (ESAF) a envoyé aux États de sa juridiction une lettre Réf: ES AN 4/3 – 0825 en date du 21 décembre 2009, demandant les États à fournir les renseignements suivants:

- a) point focal en charge de la transition du nouveau plan de vol ainsi que ses coordonnées
- b) indiquer si le traitement des informations du plan de vol a été automatisé
- c) s'il existe une capacité de traiter le nouveau (plan 2012) ou pas

2.7 Malgré **l'apparente simplicité et précision de la demande d'information**, après plusieurs retransmissions de la lettre aux États et plusieurs rappels, y compris les appels téléphoniques, la réponse à l'information demandée a été très faible: seulement **XX** sur 23 États ont répondu. La liste des réponses est à l'annexe B. L'expérience de la Région EUR a montré que les réponses sur des enquêtes similaires se sont améliorées de façon significative après la première réunion du groupe de travail sur le plan de vol EUR 2012.

2.8 Compte tenu de ce qui précède, la onzième réunion du sous-groupe sur ATS/AIS/SAR **voudra bien** admettre qu'il y a beaucoup d'actions **essentielles et diligentes** qui doivent être menées par la Région AFI en vue d'assurer un soutien efficace aux efforts des États pour répondre aux dispositions des PANS-ATM Doc 4444 relatif au modèle de plan de vol OACI. En conséquence, la réunion pourrait se mettre d'accord à la mise en place d'un groupe de travail sur la transition du plan de vol (FPLT TF) et au projet de décision suivant:

**PROJET DE DECISION : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA
TRANSITION **VERS LE NOUVEAU** PLAN DE VOL DANS
LA REGION AFI (FPLT TF)**

Que, afin de permettre une mise en œuvre régionale harmonieuse de l'amendement 1 à la 15^e édition du PANS-ATM (Doc 4444), en coordination avec d'autres régions de l'OACI:

- a) *le groupe de travail sur la transition du plan de vol dans la région AFI (FPLT TF) soit établi en conformité aux termes de références (TOR) se trouvant dans l'appendice XX au rapport sur le point 10 de l'ordre du jour*

(**appendice C** à cette note de travail);

- b) le groupe de travail devra, si possible tenir sa première réunion en 2010 ; et
- c) les États de la région AFI sont encouragés à fournir au groupe de travail les informations nécessaires pour le bon déroulement de son étude et évaluation dans un minimum délai possible ; et
- d) Notant qu'après la 17e réunion d'APIRG, la prochaine réunion ordinaire se tiendra en 2012, le sous-groupe ATS/AIS/SAR peut approuver la Stratégie régionale et plan relatifs au termes de référence du Groupe de travail, y compris les modifications s'y rapportant, au nom de l'APIRG

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) noter l'information se trouvant dans cette note de travail ;
- b) agréer le projet de décision 11/XX du paragraphe 2.8 de cette note de travail ;
